

BULLETIN MENSUEL
DE
L'ABEILLE
DE
"RHONE & DURANCE"

ASSOCIATION DES APICULTEURS
DES DÉPARTEMENTS DES VALLÉES DU RHONE & DE LA DURANCE
ET PLUS PARTICULIÈREMENT LE
COMTAT, LANGUEDOC & PROVENCE

Siège Social : AVIGNON



RÉDACTEUR EN CHEF : RENÉ BOUVIER

Chevalier du Mérite Agricole

Directeur de la "REVUE UNIVERSELLE D'APICULTURE"

Quartier Monclar, à AVIGNON

L'ABEILLE DE "RHONE ET DURANCE"

Travaux d'Automne de la Société

Au Rucher de M. RENÉ BOUVIER, à Monclar-la-Gazelle

Présidence de M. Auguste ROLLAND, Président

Etaient présents: MM. Rolland, Bouvier, Demay, Didiée, membres du bureau.

M^{mes} Bouvier, Devèze, Louise et Anais Laurent, Julien Noguier, Rose Rey.
MM. Blanc, Bonenfant, Bourgis, Challe père et fils, Devèze père et fils, Méjevand, Michel, Eloi Mistral, André Noé, Julien Noguier, Pons Magloire, Pugnière, Fritz Stéhélin.

M. Aug. Rolland en ouvrant la séance annonce à l'assemblée qu'il vient d'être informé par M. le Préfet de Vaucluse qu'un vase de Sèvres ainsi que deux lots de médailles avaient été accordés à *L'Abeille de "Rhône et Durance"* par M. le Président de la République et MM. les Ministres de l'Agriculture et du Commerce à l'occasion de son Exposition. « Tout fait espérer, ajoute le sympathique président, que cette pacifique manifestation sera intéressante et attirera de nombreux visiteurs. » Il propose à la Société de voter des remerciements aux généreux donateurs. Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

MM. Fritz Stéhélin, de Bédarrides ; Eloi Mistral, de Cabannes ; Noé, père, Négociant à Avignon ; André Noé, Négociant à Avignon ; Challe, Négociant à Avignon ; Chapeloux, Propriétaire à Sauxillanges (Puy-de-Dôme) ; Bourgis, Propriétaire à Pompadour (Corrèze) ; Deloulme, Fabricant de cires à Carpentras ; Michel Marcel, Publiciste à Avignon ; Pélissier, Directeur d'Assurances à Avignon.

M. le Président donne la parole à M. Blanc, professeur de Sciences naturelles de l'Université, qui entretient les personnes présentes de l'état des ruchers du Ventoux et propose de fonder à Carpentras une Section de l'*Abeille*. Cette proposition est très favorablement accueillie et en conformité de l'article 6 des Statuts, M. Blanc en est nommé président et M. Deloulme, secrétaire.

Sur la proposition de M. Bouvier, M. André Noé est nommé membre du Comité d'organisation de l'Exposition.

M. Rolland fait ensuite connaître à la Société que des échantillons de nos miels surfins de Provence ont été remis sur sa demande et par les soins du Comité Vauclusien du Commerce et de l'Industrie aux délégués de la Corporation Commerciale de la Cité de Londres lors de leur passage en gare d'Avignon. Nous ne pouvions trouver meilleure occasion de faire apprécier nos produits en Angleterre.

A ce propos M. Pierre Fuzat traite en quelques mots la question toujours d'actualité, de l'adultération des miels, il met les consommateurs en garde contre les agissements de négociants peu scrupuleux et les engage vivement à s'adresser directement aux Associations Apicoles.

M. René Bouvier présente enfin, un modèle de Nourrisseur-Siphon de son invention qui est déclaré extrêmement pratique par les spécialistes présents.

Séance tenante une colonie est munie de l'appareil qui fonctionne parfaitement.

Le Vice-Président,

Faisant fonctions de Secrétaire général de l'Exposition,

R. BOUVIER



EXPOSITION D'APICULTURE

D'AVIGNON

Péristyle du Premier Étage de l'Hôtel-de-Ville

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER

Il est organisé à Avignon, Péristyle du 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville par les soins de l'*Abeille de Rhône et Durance* et sous le Patronage de la Municipalité, une Exposition d'Apiculture qui commencera le 24 novembre 1906.

ART. 2

Sont admis à participer à cette Exposition, les membres de "*L'Abeille de Rhône et Durance*".

ART. 3

Les constructeurs étrangers à la Société et les négociants non producteurs paieront un droit de 10 francs par mètre carré. Les autres personnes étrangères, un droit fixe de 2 francs.

ART. 4

Les ventes en gros (seaux de 5 kil. de miel, au minimum) sont seules autorisées; un secrétaire de la Société percevra immédiatement un droit de 2 % sur ces ventes. Ce droit sera payé par les vendeurs.

ART. 5

Toutes les marchandises doivent être rendues avant le 20 novembre, soit chez M. Aug. Rolland, place du Change, soit chez M. René Bouvier, à Monclar-la-Gazelle.

ART. 6

Les entrées seront gratuites.

ART. 7

Les lots exposés seront rendus aux propriétaires à l'issue de l'Exposition.

ART. 8

Un commissaire se tiendra en permanence à l'Hôtel-de-Ville, à la disposition du public.

ART. 9

Les récompenses consisteront en :

Un Vase de Sèvres, don de M. le Président de la République ;

Un lot de Médailles argent et bronze, offert par M. le Ministre de l'Agriculture ;

Une médaille d'argent, envoyée par M. le Ministre du Commerce.

Ces médailles seront décernées au nom du Gouvernement de la République.

Divers lots de médailles offerts par les Associations et Comices ainsi que de nombreux diplômes de médailles et diplômes d'honneur.

Fait à Avignon, le 10 Novembre 1906.

Le Secrétaire Général,
RENÉ BOUVIER.

Le Président,
AUGUSTE ROLLAND.

Les Commissaires,
PIERRE FUZAT ; CH. DEMAY ; DEVÈZE ; DIDIÉE ;
BLANC ; HÉRAUD ;
BRUN ; BORRELLY ; ANDRÉ NOÉ
